

Les espèces d'intérêt communautaire
sur le territoire champardennais



DAMIER DU FRÊNE
Euphydryas maturna
(Linnaeus, 1758)



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional



Chemin forestier dans le Langrois

Le Damier du Frêne...

Quézako ?

Le Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*) est présent dans les **clairières humides**, les **allées forestières** et **marais ensoleillés et fleuris** à basse altitude.

Autrefois répandue dans tout le quart nord-est de la France, la **Bourgogne constitue le dernier bastion de l'espèce** avec des colonies localisées et peu abondantes dans ses régions voisines comme sur le Plateau de Langres pour le Grand Est.

Cette espèce vole en **une seule génération**, de mi-mai à mi-juin, elle butine les fleurs de **Troène**, de **Scabieuse**, de grandes **Ombellifères** et de **Valériane**. Elle peut aussi se poser au sol pour pomper la **matière organique azotée** des excréments de mammifères ou des mollusques écrasés.

La femelle va pondre jusqu'à **400 œufs en une journée**, sur le dessous des feuilles de **Frêne**. L'incubation dure 20 à 30 jours, les jeunes **chenilles** se font **parasiter** par de petits **Hyménoptères**, responsables de **70% de perte de l'ensemble des œufs**.

Les chenilles de Damier du Frêne passent les **1^{ers} stades dans un nid de soie** où la température est **supérieure de 9°C** à la température ambiante. Elles se dispersent au printemps et entament leur transformation à leur **6^{ème} stade**. En **diapose**, elles **survivent à plusieurs jours d'inondation** !

SON STATUT :

- Directive «Habitats-Faune-Flore» (Annexes II et IV)
- Convention de Berne (Annexe II)
- Protégé au niveau national (art.2)
- Classé «En danger» sur Liste Rouge de France et inscrit sur la Liste rouge des insectes menacés de Champagne-Ardenne

Description du suivi

Méthodologie et indicateurs de relevés

Les prospections pour cette espèce se réalisent en **3 passages entre le 25 mai et le 20 juin**, concentrés sur les milieux favorables à l'espèce en zones Natura 2000. Un cheminement aléatoire est réalisé sur chaque site pour déterminer la présence ou l'absence de l'espèce.

Sur site, on note le **nombre d'individus**, leur **sexe** et leur comportement. On **cartographie les territoires prospectés** ainsi que les **habitats potentiellement favorables**. On recherche les preuves de **reproduction** (observation de pontes, d'œufs) et **atteintes effectives** sur les milieux (déforestation, fauche des bords de chemins forestiers, destruction par les véhicules forestiers,...).



Frêne (Fraxinus excelsior)



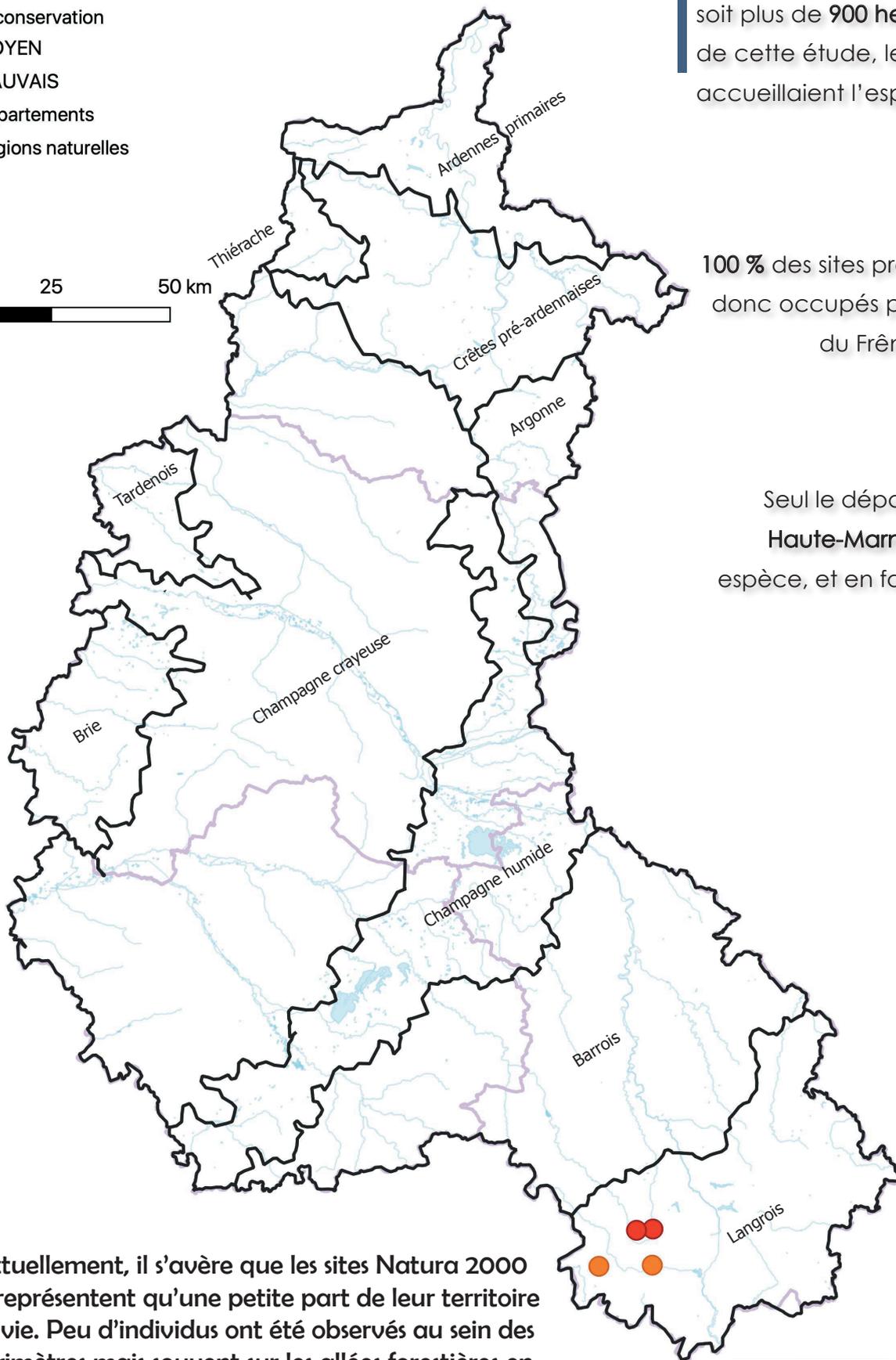
Damier du Frêne

Point carto et résultats !

État de conservation

- MOYEN
- MAUVAIS
- Départements
- Régions naturelles

0 25 50 km



4 sites Natura 2000 prospectés soit plus de **900 hectares**. Lors de cette étude, les 4 sites accueillait l'espèce !

100 % des sites prospectés sont donc occupés par le Damier du Frêne !

Seul le département de la **Haute-Marne** abrite cette espèce, et en faible densité ...

Actuellement, il s'avère que les sites Natura 2000 ne représentent qu'une petite part de leur territoire de vie. Peu d'individus ont été observés au sein des périmètres mais souvent sur les allées forestières en périphéries.

L'amélioration des connaissances et le maintien des populations doivent donc être menées au-delà du réseau Natura 2000 ; à l'échelle des massifs boisés du plateau de Langres.



Chenille de Damier du Frêne

Menaces observées

- Changements dans les pratiques de gestion forestière (développement des plantations de conifères, fauche et retournement des talus forestiers, ouverture des forêts au trafic routier et extension des cultures jusqu'aux limites des boisements).
- Drainage des terrains humides ou tourbeux pour augmenter l'accessibilité et la production de bois.
- Parasitisme par d'autres insectes (*Cotesia acuminata*).
- Collecte des imagos par les collectionneurs.
- Développement d'une maladie fongique ; la Chalarose du Frêne qui pourrait, à terme, nuire à l'avenir du papillon.

Actions à mettre en œuvre

- Proposer des périodes de fauches en fonction du cycle de développement de l'espèce.
- Réaliser des mesures de gestion forestières favorables à l'espèce.
- Mettre en place un suivi des effectifs d'adultes sur les sites et rechercher des preuves de reproduction

Plantation de conifères



Chenille sp. parasitée par *C. acuminata*



Route forestière



Fauche des talus forestiers



Partenaires et contacts

Association Nature du Nogentais

Maison des eaux

Chemin de l'île aux écluses
10400 NOGENT-SUR-SEINE

Tél. : 03.25.39.19.92



Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne

Der Nature Ferme des Grands Parts
51290 OUTINES

Tél. : 03.26.72.54.47



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

9, rue Gustave Eiffel
10430 ROSIERES-PRES-TROYES

Tél. : 03.25.80.50.50



REgrouperment des Naturalistes ARdennais

3, rue Choisy
08130 COULOMMES-ET-MARQUENY

Tél. : 03.24.33.54.23



REGROUPEMENT DES NATURALISTES ARDENNAIS

Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement du Pays de Soulaïnes

Domaine de Saint-Victor
10200 SOULAINES-DHUYIS

Tél. : 03 25 92 28 33



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Nous remercions l'ensemble des partenaires qui se sont investis dans ce programme.